

PROCEDURE DE REPRISE DE SOURCES SCELLEES RADIOACTIVES EN FIN D'USAGE

Madame, Monsieur,

Vous avez la nécessité de faire reprendre vos sources scellées. **Rien de plus facile.**

Nous vous offrons deux possibilités en ce qui concerne le retour des sources d'étalonnage fabriquées ou commercialisées par le LEA, soit :

1. VOUS ORGANISEZ VOUS-MEME LE RETOUR DES SOURCES AU LEA

- 1.1- Compléter l'imprimé FORM.158 « Demande de reprise de sources scellées » et nous le transmettre par mail accompagné **d'une copie des certificats d'étalonnage, d'une copie de la demande de fourniture IRSN** et d'une **attestation de non contamination** des sources datant de moins de 6 mois (les critères acceptés par le LEA étant : source non contaminée si $< 0,04 \text{ Bq/cm}^2$ en Alpha et $< 0,4 \text{ Bq/cm}^2$ en Beta et Gamma).

Après vérification de ces documents, nous vous retournerons l'imprimé de demande de reprise validé et une offre de prix associée à votre demande.

- 1.2- Si une offre de prix vous a été communiquée, vous pourrez déclencher la procédure d'enlèvement de vos colis après nous avoir envoyé votre commande et avoir reçu l'Accusé de Réception.

- 1.3- La réception des sources usées au LEA peut être réalisée le mercredi, de 8h à 15h.

Prévenir le LEA au moins 72 heures à l'avance de la livraison des sources en nous communiquant les **coordonnées de la société de transport et du chauffeur**.

Les sources devront être emballées **conformément à la législation en vigueur** et dans un emballage adéquat. Par exemple, les colis de type A doivent être dans un emballage conforme. Aussi devant la recrudescence des erreurs constatées sur les colis nous étant adressés et afin d'éviter des déclarations de non-conformité transport à l'ASN, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir **une photo de votre colis préparé pour l'envoi ainsi que la DEMR associée**.

Ne renvoyez jamais un colis de source(s) radioactive(s) sans accord de réception préalable de notre part.

- 1.4- Un certificat de reprise de source vous sera envoyé après réception et vérification des sources au LEA selon la réglementation en vigueur, une copie sera adressée à l'IRSN.

2. VOUS SOUHAITEZ QUE NOUS ORGANISONS LE RETOUR DES SOURCES AU LEA

- 2.1- Compléter l'imprimé FORM.158 « Demande de reprise de sources scellées » et nous le transmettre par mail accompagné de :
- **une copie des certificats d'étalonnage,**
 - **une copie de la demande de fourniture IRSN,**
 - **une attestation de non contamination** des sources datant de moins de 6 mois *(les critères acceptés par le LEA étant : source non contaminée si <0,04Bq/cm² en Alpha et <0.4Bq/cm² en Beta et Gamma).*
- 2.2- Après vérification des documents, nous vous renverrons :
- l'imprimé de demande de reprise validé par nos soins,
 - notre offre de prix associée à la reprise de vos sources.
- 2.3- Si l'offre de prix est validée, un bon de commande doit nous être envoyé. Une offre de prix signée ne pourra être prise en compte comme acceptation de la prestation.
- 2.4- A réception de votre commande, nous vous faisons parvenir :
- l'accusé réception de commande,
 - les documents de transport et le(s) kit(s) d'emballage complet(s) si vous avez retenu l'option « Kit transport ».
- 2.5- **Emballer les sources conformément à la législation en vigueur et dans un emballage adéquat.** Par exemple, les colis de type A doivent être dans un emballage certifié.
Nous vous rappelons que le LEA peut vous fournir ces emballages (option « Kit Transport »).
- Mesurer le débit de dose au contact du colis et joindre, impérativement un certificat de non contamination.**
- Vous pourrez alors déclencher la procédure d'enlèvement des colis en nous retournant par e-mail :
- le document "Enlèvement de colis radioactif" en précisant la date souhaitée,
 - la DEMR "Déclaration d'Expédition de Matières Radioactives" correspondante à votre cas (UN2910 / UN2915 / UN 3332 / ...),
 - une photo de la (des) source(s)
 - une photo de votre colis préparé pour l'envoi afin d'éviter des déclarations de non-conformité transport à l'ASN.
- 2.6- Vous recevrez un mail de confirmation du jour retenu fixant la date d'arrivée de notre transporteur dans vos locaux. Le colis devra être mis à disposition du transporteur.
- 2.7- Un certificat de reprise de source vous sera envoyé après réception et vérification des sources au LEA, selon la réglementation en vigueur une copie sera adressée à l'IRSN.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- | | |
|--------------------------|----------------------|
| → Paola ANDRIEU | Tél : 04 75 96 56 11 |
| → Julie GONZALEZ-CHAMBON | Tél : 04 75 96 56 04 |
| → Standard LEA : | Tél : 04 75 96 56 00 |

Cordialement,

Le Service Reprise de source du LEA.